

DDASS  
Genie Sanitaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME 5 NOV 1992 4211 ME

# SOUS-PRÉFECTURE DE DIE

Place de la République - B.P. 83 - 26150 DIE  
Téléphone : 75-22-00-22 - Télécopie : 75-22-21-20

Affaire suivie par :  
Joëlle THIERS.

Die, le 30 OCT. 1992

## ARRETE N° : 3658

Le Préfet de la DROME,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu l'article 113 du Code Rural,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L 11.1 à L 11.8 et R 11.2 à R 11.31,
- Vu la loi n° 62-904 du 4 août 1962 et le décret d'application n° 64-153 du 15 février 1964, instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement,
- Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution,
- Vu les décrets n° 77-392 et 77-393 du 28 mars 1977 portant codification des textes législatifs et réglementaires concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique et les textes qui les ont modifiés ou complétés,
- Vu le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 portant règlement d'administration publique pour l'application du chapitre II du titre Ier du livre du Code de la Santé Publique et ses textes d'application,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 4443 en date du 31 décembre 1990 donnant délégation de signature à Monsieur Michel SPILLEMAEKER, Sous-Préfet de l'arrondissement de DIE,
- Vu le projet de mise en conformité du périmètre de protection sanitaire de la source de la Garde sur le territoire de la commune d'OMBLEZE, établi par le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme et approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune d'OMBLEZE en date du 20 décembre 1990,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2387 en date du 31 juillet 1992 prescrivant sur le territoire de la commune d'OMBLEZE l'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation dudit projet,

Vu les dossiers d'enquêtes constitués conformément aux décrets du 28 mars 1977 et les registres y afférents,

Considérant que toutes les formalités légales et réglementaires ont été accomplies et que le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er.-** Sont déclarés d'utilité publique les travaux de mise en conformité du périmètre de protection sanitaire de la source de la Garde sur le territoire de la commune d'OMBLEZE.

**ARTICLE 2.-** Conformément à l'article L 20 du Code de la Santé Publique et en application du décret n° 89-3 du 3 janvier 1989, sont instaurés autour du captage visé à l'article 1er, un périmètre de protection immédiate et un périmètre de protection rapprochée. L'extension de ces périmètres ainsi que la désignation des terrains les constituant sont définis conformément au plan et à l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 3.- PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE :**

Il est créé autour du point d'eau un périmètre de protection immédiate tel qu'il est défini sur le plan et l'état parcellaire joints au dossier d'enquête.

Le terrain constituant le périmètre immédiat du captage (partie n° 7 de la section D) devra être acquis en pleine propriété par la commune d'OMBLEZE.

Ce périmètre sera maintenu clôturé, une végétation herbacée y sera entretenue, sans que des repousses arbustives y soient tolérées.

A la surface de ce périmètre, toutes activités autres que celles strictement nécessaires à l'entretien des ouvrages sont interdites.

**PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE :**

Il est créé autour du périmètre immédiat un périmètre de protection rapprochée tel que défini sur le plan parcellaire et l'état parcellaire joints au dossier d'enquête.

A la surface de ce périmètre dont les terrains ne seront pas à acquérir par la commune, LES ACTIVITES SUIVANTES SONT INTERDITES

- les enclos de stationnement permanent de troupeaux,
- les dépôts de fumiers, les décharges de tous déchets organiques ou fécaux, l'épandage de lisiers,
- la recherche et l'exploitation d'eaux souterraines,
- le creusement d'excavations de toutes natures (carrières, drains, fossés, lacs ou réservoirs collinaires, piste)

ACTIVITES AUTORISEES SOUS RESERVES :

- l'exploitation forestière raisonnée,
- le pacage diffus et le transit des troupeaux d'ovins ou de caprins ; toutefois, si cette activité était manifestement la cause d'une pollution fécale, elle pourrait alors faire l'objet d'une réglementation.

ARTICLE 4.- Les servitudes instituées sur les parcelles constituant les périmètres de protection immédiate et rapprochée seront soumises aux formalités de la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la conservation des hypothèques.

ARTICLE 5.- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la DROME, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de DIE, M. le Premier Adjoint de la commune d'OMBLEZE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales (Génie Sanitaire).
- M. le Directeur du SMARD.

Fait à DIE, le 30 octobre 1992

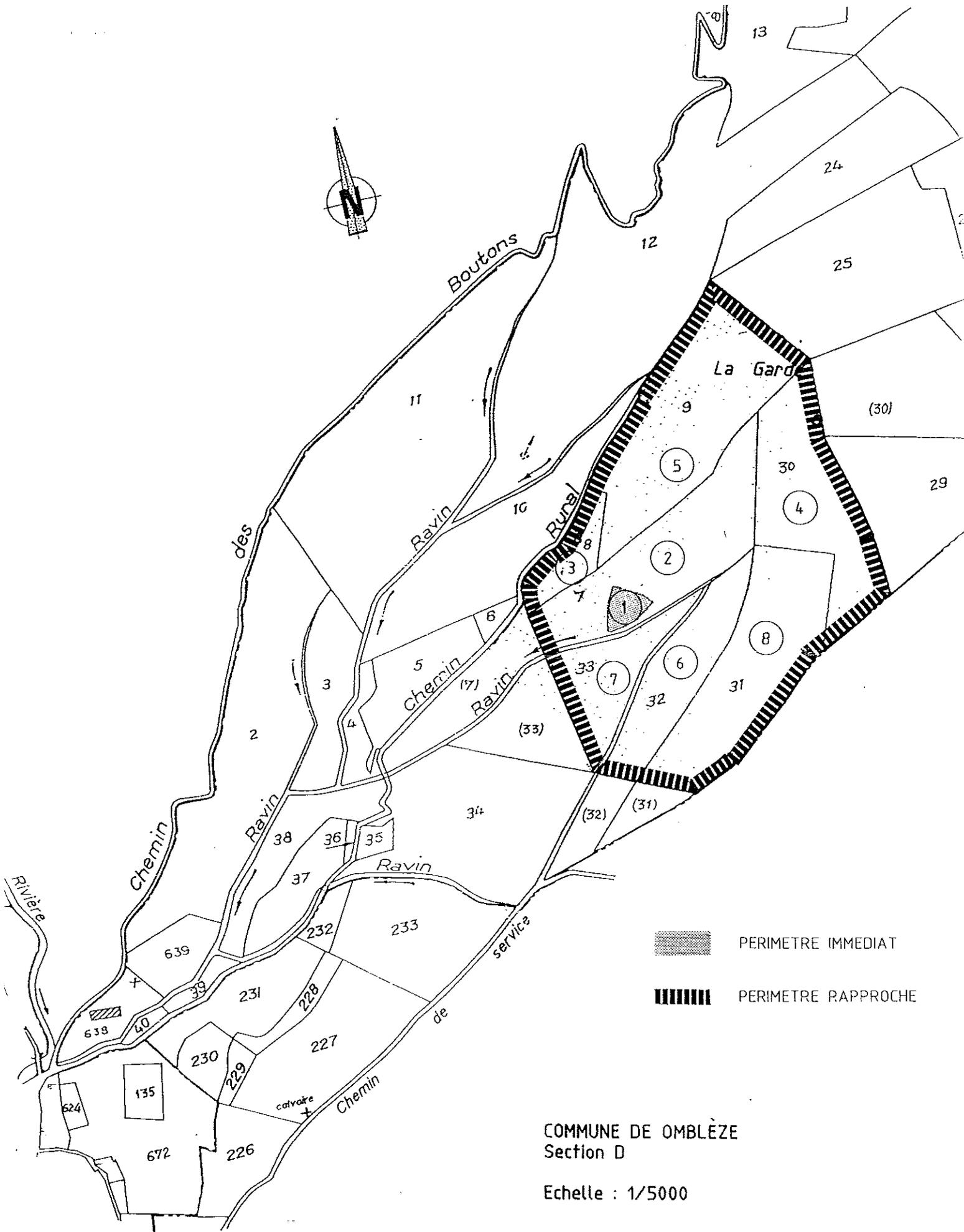
Pour le Préfet de la DROME  
et par délégation  
Le Sous-Préfet de DIE,

POUR AMPLIATION  
LE SECRETAIRE EN CHEF,

Alain FAINTRENIÉ.



Michel SPILLEMAEKER.



COMMUNE DE OMBLÈZE  
 Section D

Echelle : 1/5000

## LES BOUTONS COMMUNE D'OMBLEZE

N° Terrier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIES A ACQUERIR OU FRAPPEES DE SERVITUDES	
	selon les documents cadastraux	Selon les renseignements recueillis par l'administration	Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie		Nature de culture
1	<p>Propriétaire : EZINGEARD Gabriel Joseph Léon né à OMBLEZE LE 27/03/1925 époux VIAUD Demeurant à OMBLEZE 26400 OMBLEZE</p> <p><b>PERIMETRE IMMEDIAT</b></p>		D	7	LA GARDE	3 07 78	L,P	13 36

## LES BOUTONS COMMUNE D'OMBLEZE

N° Terrier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		INDICATIONS CADASTRALES					SUPERFICIES A ACQUERIR OU FRAPPEES DE SERVITUDES
	selon les documents cadastraux	Selon les renseignements recueillis par l'administration	Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie	Nature de culture	
<b><u>PERIMETRE RAPPROCHE</u></b>								
2	Propriétaire : EZINGEARD Gabriel Joseph Léon né à OMBLEZE le 27/03/1925 époux VIAUD Demeurant à OMBLEZE 26400 OMBLEZE		D	7	LA GARDE	3 07 78	L,P	2 11 92
3	Propriétaire : FERMOND Roland Daniel Léon né à PARIS (12) le 4/8/1933 demeurant Résidence de la Baie 8 rue Lamartine 00 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE		D	8	LA GARDE	53 00	L,P	53 00
4	Propriétaire : DUC Camille Auguste Germain né à OMBLEZE le 27/9/1942 époux ARCHINARD Demeurant "au Rochas" 26400 OMBLEZE		D	30	LA GARDE	4 23 60	L,P	2 10 00
5	Propriétaire : FERMOND Roland Daniel Léon né à PARIS (12) le 4/8/1933 demeurant Résidence de la Baie 8 rue Lamartine 00 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE		D	9	LA GARDE	2 94 18	L,P	2 94 18
6	Biens non délimités 1°) lot A1 EZINGEARD Gabriel Joseph Léon né à OMBLEZE le 27/3/1925 époux VIAUD Demeurant 26400 OMBLEZE  2°) lot A2 FERMOND André Elise Jean né à OMBLEZE le 15/4/1929 époux EZINGEARD Demeurant 74140 SCIEZ		D	32	LA GARDE (Surface du lot A1  (Surface du lot A2	1 59 64 1 19 73)  39 91)	L,P	1 19 64

## LES BOUTONS COMMUNE D'OMBLEZE

N° Terrier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		INDICATIONS CADASTRALES					SUPERFICIES A ACQUERIR OU FRAPPEES DE SERVITUDES
	selon les documents cadastraux	Selon les renseignements recueillis par l'administration	Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie	Nature de culture	
	<b><u>PERIMETRE RAPPROCHE</u></b>							
7	Propriétaire : EZINGEARD Gabriel Joseph Léon né à OMBLEZE le 27/03/1925 époux VIAUD Demeurant à OMBLEZE 26400 OMBLEZE		D	33	LA GARDE	1 88 60	L,P	1 00 00
8	Biens non délimités 1°) Lot A1 EZINGEARD Raymond Alfred Léon né à OMBLEZE le 31/5/1930 époux PINCHENOT Demeurant "Les boutons" 26400 OMBLEZE 2°) Lot A2 FERMOND André Elise Jean né à OMBLEZE le 15/4/1929 époux EZINGEARD Demeurant 74140 SCIEZ 3°) Lot A3, biens de communauté: GARNIER Louis Mary Flavien né à OMBLEZE le 16/5/1921 époux BEGOU ET BEGOU Juliette Léa née à OMBLEZE le 30/10/1925 son épouse Demeurant ensemble 54 rue CRILLON 69006 LYON		D	31	LA GARDE (Surface du lot A1  (Surface du lot A2  (Surface du lot A3	2 59 10 64 77)  64 78)  1 29 55)	L,P	2 32 00